



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 6732

Texte de la question

M. Michel Voisin souhaite appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation du peuple hmong au Laos. Ce peuple s'est toujours battu aux côtés de la France, souveraine au Laos avant sa décolonisation, dans des heures que celle-ci a préféré oublier pour des raisons que beaucoup considèrent aujourd'hui comme étant inavouables. Seulement, ce peuple a payé au prix fort son engagement et sa fidélité à la parole donnée et on estime à 20 000 le nombre de Hmongs venus en France échapper à un génocide programmé et appliqué. En l'espace d'à peine vingt ans, on estime que plus de 90 % des membres de la communauté de montagnards d'ethnie hmong ont été exterminés et que seules quelques centaines survivent au nord du Laos. La loi du 23 février 2005 instituant le devoir de mémoire concerne aussi ce peuple et nous devons « reconnaître aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'oeuvre accomplie par la France dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française ». Les organisations non gouvernementales n'ont pas accès à la zone montagneuse du Xieng-Khouang et les besoins sont aussi urgents que criants en matière humanitaire ; aujourd'hui, la France a l'obligation d'agir. Elle ne saurait s'y soustraire, quel que soit le prix à payer. C'est aussi une question d'honneur. Aussi il demande quelles sont les décisions que compte prendre le Gouvernement pour mettre fin à cette tragédie, et ce sans délai.

Texte de la réponse

La situation de la population hmong est en effet préoccupante et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères et européennes, en liaison avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande, où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. À titre national ou dans le cadre européen, la France a, à plusieurs reprises, invité les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des droits de la personne. Ce sujet ne manque pas d'être abordé à chaque rencontre de haut niveau, comme lors de l'entretien du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie avec le ministre laotien de la sécurité publique au début du mois de septembre. Pour sa part, l'Union européenne a récemment invité la Thaïlande à coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité hmong. La France entend poursuivre le dialogue exigeant et vigilant déjà engagé avec les Laotiens sur la question hmong ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos, sans distinction de l'origine ethnique des populations auxquelles cette aide s'adresse.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6732

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6030

Réponse publiée le : 27 novembre 2007, page 7462